



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

**Département**

Aisne

**Arrondissement**

Vervins

**Canton**

Vervins

**Séance du 16 janvier 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240116-2024-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

**Délibération : N° 2024-01**

L'an deux mille vingt quatre le Mardi 16 Janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation du Conseil : 09 janvier 2024

**Présent(s) :**

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Kelly CATILLON, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

**Absent(s) :**

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Marie-France DESIMEUR-CLOUX, David BOUTILLIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI

**Secrétaire de séance :** Grégory RONDIER

**Convention CCTC/MSA**

## DELIBERATION

Lors de la signature des contrats enfance-jeunesse (CEJ), le schéma de développement élaboré par la CAF et la MSA permet de calculer le montant de la subvention versée à la commune par la MSA.

Par courrier du 20 septembre 2023, le Président de la CCTC a informé Monsieur le Maire que les prestations liées aux activités développées sur la commune de La Capelle en 2021 sont prises en charge par la MSA à hauteur de 1 203,26 €.

Le versement de cette somme se fera par l'intermédiaire de la CCTC.

## DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Président de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre ;

AUTORISE le versement des prestations attribuées par la MSA pour un montant de 1 203,26€.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 16 janvier 2024

Le Maire

Johann WERY



*[Handwritten signature in blue ink]*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240116-2024-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Le Secrétaire de séance,

Gregory RONDIER

*[Handwritten signature in black ink]*